

Agence Nationale de la Recherche : un budget d'intervention en forte baisse en 2011

Un entretien de Michèle Leduc
avec Jacqueline Lecourtier, directeur général de l'ANR

Michèle Leduc est allée poser quelques questions à Jacqueline Lecourtier, directeur général de l'Agence Nationale de la Recherche, en présence de Claire Dupas, conseillère scientifique de l'Agence. Cet entretien s'est déroulé le 17 novembre 2010. Il n'épuise évidemment pas le sujet.

L'Agence Nationale de la Recherche (ANR), créée le 7 février 2005, est un établissement public à caractère administratif depuis le 1^{er} janvier 2007. C'est une agence de financement de projets de recherche, qui s'adresse à toute la communauté scientifique française. Ce mode de financement sur projet est courant dans beaucoup d'autres pays ; en France, il prend la suite des actions concertées incitatives que le ministère de la Recherche avait mises en place il y a une dizaine d'années. Les propositions sont mises en concurrence et évaluées par les pairs. L'ANR s'adresse à la fois aux établissements publics de recherche et aux entreprises. Les projets sélectionnés sont financés pour une durée maximale de quatre ans.

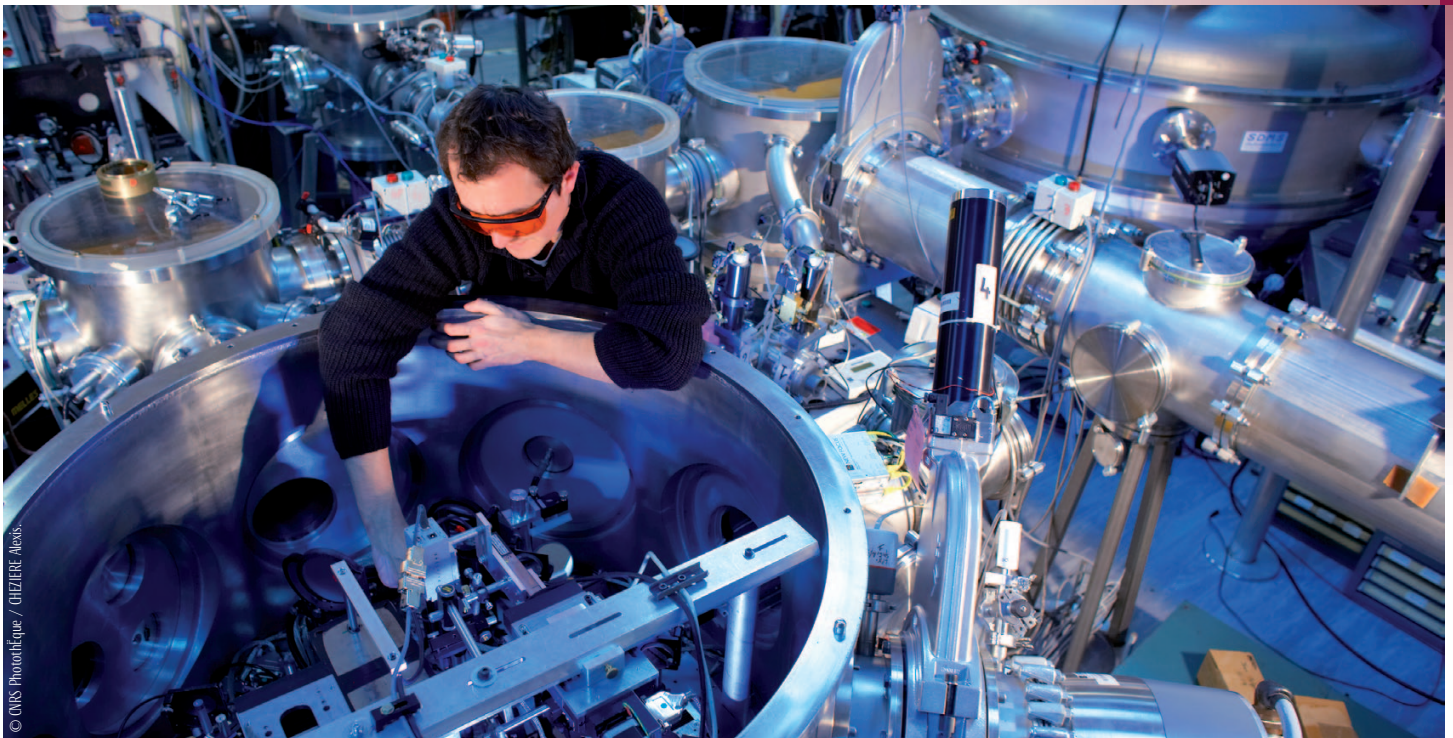
Tous nos laboratoires de recherche sont maintenant concernés par les appels d'offre de l'ANR, et les équipes qui en bénéficient trouvent ainsi les moyens de se développer à court terme. Le système a fait néanmoins l'objet de nombreuses critiques, en particulier relatives à l'affaiblissement simultané des moyens d'intervention du CNRS et à la part trop faible des programmes non thématiques (25% en 2007 et 2008). En réponse aux critiques issues de la communauté des chercheurs, cette part a été augmentée jusqu'à atteindre 50% du total des financements en 2010 ; mais cette augmentation apparente est faussée par le basculement de certains programmes thématiques vers le programme Blanc.

Le budget d'intervention de l'ANR a crû très vite jusqu'en 2008. L'Agence a bénéficié, pour l'année 2008, d'une capacité d'engagement de 839 millions d'euros pour des projets de recherche. Mais, depuis 2009, et surtout en 2011, ce budget est en forte diminution : 819 M€ en 2009, 807 M€ en 2010, 711 M€ en 2011⁽¹⁾. Enfin, le financement sur projets semble en partie concurrencé par l'apparition des nouveaux dispositifs d'excellence « Investissements d'avenir », en cours d'installation dans le cadre du Grand emprunt. Certes, ce dernier sera de nature à faciliter certaines grandes opérations de recherche ; toutefois, il est clair qu'il ne viendra pas en remplacement des financements de projets ANR pour des équipes individuelles.

On peut donc légitimement s'inquiéter pour l'avenir du mode de financement sur projet.

Michèle Leduc

(1) Chiffres fournis par la direction de l'ANR.



© CNRS Photographie / GHEZIERE Alexis

Michèle Leduc : Les financements de l'ANR sont devenus depuis cinq ans une ressource de plus en plus importante pour les équipes de recherche dans les laboratoires. Ce sont presque les seuls dans beaucoup de cas, compte tenu de la baisse des crédits récurrents institutionnels. Pourtant, ils génèrent beaucoup de frustration car les taux de succès semblent très bas. Qu'en est-il vraiment ?

Jacqueline Lecourtier : Pour l'année 2010, le taux de succès des projets « Blanc » et « Jeunes chercheuses, jeunes chercheurs » (JCJC) est de l'ordre de 19% ; il montera à près de 20% ou 21% après les derniers arbitrages (NDLR : *in fine*, ce taux de succès est de 21,3% pour les Blanc et de 23% pour les JCJC). À titre de comparaison, ces taux étaient de 23,3% pour les Blanc et 19,1% pour les JCJC en 2009. Le résultat est similaire dans tous les programmes, thématiques ou non. Le taux de succès pour le programme JCJC est, pour la première fois en 2010, inférieur à celui des "starting grants" de l'ERC (European Research Council) pour les candidats français.

M.L. : Cette comparaison est intéressante mais surprenante, car on pourrait s'attendre à une plus large distribution des financements de l'ANR, qui a la mission générale de soutenir la recherche française, alors que l'ERC est un concours de nature plus sélectif. À l'ERC les dossiers de "starting grant" sont de très haut niveau, en provenance de toute l'Europe, et seuls les tout meilleurs sont sélectionnés. L'ANR l'avait d'ailleurs reconnu dans le passé, en accordant un financement aux candidats français ayant franchi la présélection de l'ERC, mais pas retenus *in fine*. Qu'en pensez-vous ?

J.L. : Les classements et évaluations comparés pour les mêmes candidats français au programme JCJC de l'ANR et à l'ERC "starting grants" sont presque concordants, ce qui est rassurant quant à la qualité des évaluations réalisées par les comités de l'ANR. Malheureusement, l'ANR ne peut pas poursuivre en 2010 sa politique de « rattrapage » des candidats français non admis au second tour de l'ERC, parce que le taux de succès aux "starting grants" est supérieur, pour les candidats français, à celui des JCJC, et que les moyens de l'ERC augmentent alors que ceux de l'ANR diminuent. Signalons aussi qu'en 2010 environ un tiers des lauréats français aux "starting grants" de l'ERC avaient obtenu précédemment un contrat de l'ANR.

M.L. : Comment expliquez-vous la diminution des taux de succès à l'ANR, tous programmes confondus ?

J.L. : La diminution du taux de succès pour les programmes thématiques est liée pour partie au maintien du budget de l'ANR en 2010 à périmètre constant par rapport à 2009, et à l'augmentation en parallèle du budget des programmes non thématiques à 50%. Les autres causes sont l'augmentation du nombre de projets déposés et la taille croissante des projets, en particulier dans les programmes non thématiques, qui conduit à une augmentation significative – et la plupart du temps légitime – des budgets demandés par projet, donc à une diminution mécanique du taux de succès. Cependant, il faut noter que le nombre total de projets financés par les programmes Blanc et JCJC est en augmentation en 2010 par rapport à 2009.

Par contre, il est à craindre qu'une diminution importante du nombre de projets financés ait lieu en 2011 suite aux restrictions budgétaires.

M.L. : Il y a eu une annonce officielle de la ministre relative à la montée en puissance relative des programmes non thématiques, jusqu'à 50% du budget de l'ANR ; pourtant, le taux de succès des projets Blanc et JCJC semble en régression plutôt qu'en progression. Pourquoi ?

J.L. : Les programmes non thématiques sont bien à 50% du budget d'intervention sur programme de l'ANR. Il faut bien comprendre que ceci regroupe non seulement les programmes Blanc et JCJC, mais aussi le programme « Blanc international » (actions conjointes avec des agences étrangères), l'aide au retour de post-doctorants, les chaires d'excellence et quelques autres actions, comme un programme spécifique pour Haïti suite au dramatique tremblement de terre. Ensuite, la diminution du nombre de programmes thématiques effectuée afin de porter à 50% le budget des programmes non thématiques entraîne que certains projets auparavant présentés dans ces programmes thématiques se retrouvent dans le programme Blanc, ce qui augmente tout simplement le nombre de dossiers présentés et fait diminuer le taux de succès. C'est le cas, par exemple, pour des projets en nanosciences ou à l'interface physique-chimie-biologie.

»»»

>>>

M.L. : L'augmentation du programme Blanc est donc en quelque sorte fictive ?

J.L. : Cette façon de voir les choses est due en réalité, comme nous venons de le voir, à une confusion entre programmes non thématiques et Blanc.

M.L. : Des physiciens se plaignent de certaines rigidités à l'ANR, par exemple la durée des contrats de post-doctorants limitée à 18 mois au total, les rapports à fournir tous les 6 mois, la durée trop courte de 3 ans, etc.

J.L. : La limitation des contrats de post-doctorants est volontaire : il s'agit d'éviter que les permanents ne s'impliquent pas assez (surtout dans des domaines autres que la physique, mais les règles de l'ANR sont générales), et aussi d'engendrer trop de hors-statuts. Nous souhaitons également limiter ainsi le montant financier global des projets.

Les rapports à 6 mois demandés sont très « légers » : les porteurs de projet doivent apprendre à faire un résumé informatif d'une demi-page, ce qui, de façon surprenante, ne leur semble pas toujours aisé. L'ANR souhaite également savoir si les projets ont bien démarré et ne rencontrent pas de problème. Concernant la durée des contrats, elle peut aller actuellement jusqu'à quatre ans. Il est aussi possible de redemander un autre contrat dans la foulée, sous réserve que les résultats du premier soient clairement donnés et que la nouveauté du projet « suite » soit bien définie.

M.L. : Le fonctionnement général d'un laboratoire pourrait bénéficier davantage des contrats ANR reçus par un sous-ensemble de ses équipes. Le prélèvement d'un pourcentage par le directeur diffère grandement d'un laboratoire à un autre et ne semble pas tout à fait légal. Qu'en est-il au juste ?

J.L. : Le préciput (16% du montant du contrat) est attribué en supplément par l'ANR à l'établissement support : université, école ou organisme de recherche. Nous sommes bien conscients des difficultés rencontrées par certains laboratoires qui n'ont pas de financements d'infrastructure suffisants. Toutefois nous estimons risqué, à ce stade, de proposer une modification de statut sur ce point.

Les directeurs de laboratoire peuvent négocier avec leur établissement pour qu'une partie de ce préciput leur revienne, de façon directe ou indirecte, par exemple pour assurer le fonctionnement de leurs services généraux ou l'entretien de leurs machines ou plates-formes technologiques. Une partie du préciput doit cependant contribuer à aider les établissements à développer leur politique scientifique propre.

M.L. : On a noté l'absence quasi totale de femmes ayant réussi au programme Blanc en physique cette année : voyez-vous une raison à cela ? Pensez-vous que ce soit un sujet de préoccupation, et si oui avez-vous des idées pour y remédier ?

J.L. : Je ne l'avais pas remarqué. Je ne vois pas d'explication, il faudrait regarder combien de dossiers ont été proposés par des femmes. Je garantis qu'il y a des femmes dans tous les jurys, mais nous n'avons jamais donné de recommandation de « faire particulièrement attention » aux dossiers présentés par des femmes. Nous ne souhaitons pas installer de quotas qui, à mon sens, seraient discriminants pour les femmes. Néanmoins, nous allons regarder cela avec attention, et essayer de comprendre quels sont les freins à un meilleur équilibre homme/femme.

M.L. : Si l'on revient sur l'inquiétante question du budget de l'ANR, et particulièrement sur sa diminution maintenant constante (alors qu'il était censé monter en puissance), peut-on y voir l'effet du lancement des laboratoires et des initiatives d'excellence par le gouvernement ?

J.L. : Le budget d'intervention de l'ANR est distinct de celui affecté pour le programme « Investissements d'avenir », même

si l'Agence est chargée de la mise en place de l'évaluation des projets d'excellence.

M.L. : L'ANR ne pourrait-elle pas élargir le champ de ses missions ? Je pense d'abord aux réseaux de recherche : on sait qu'aux États-Unis, la NSF finance des ensembles d'équipes dans plusieurs laboratoires pour faire émerger des domaines de recherche nouveaux et importants (par exemple le Center for Ultracold Atoms de Harvard entre équipes de Harvard et du MIT). En France, seul le CNRS se charge de cette tâche à travers ses GDR, extrêmement utiles mais dotés de très peu de moyens, juste suffisants pour financer quelques rencontres annuelles. Certaines régions se chargent de cette tâche en France (par exemple la Région Île-de-France), mais ne serait-ce pas plutôt le rôle de l'État, donc de l'ANR ?

J.L. : L'ANR a déjà reçu une sollicitation pour considérer cette option de la part des biologistes. Je vois que la physique a aussi cette idée : nous allons étudier la question. Mais remarquez que ce sera sans doute aussi le résultat de certains laboratoires d'excellence. Attendons plutôt la recomposition du paysage de la recherche à l'été prochain...

M.L. : Une autre idée concerne l' "outreach", c'est-à-dire la popularisation de la recherche. La NSF impose qu'environ 5% du budget d'un contrat soit consacré à promouvoir le domaine et les résultats du contrat auprès d'un large public. Ne serait-il pas judicieux que l'ANR impose une condition de cette nature aux équipes qu'elle finance, compte tenu de la nécessité très actuelle de faire connaître les progrès de la recherche en science et en technologie, qu'on entend souvent décrier ?

J.L. : Nous ne sommes pas hostiles à cette idée, mais pensons risquer un échec définitif en l'imposant à tous sans l'avoir d'abord testée. L'ANR serait intéressée par une étude préliminaire sur cette question, avec des comparaisons internationales.

M.L. : Comment les sociétés scientifiques et la direction de l'ANR peuvent-elles poursuivre le dialogue ?

J.L. : L'ANR propose aux sociétés savantes d'organiser avec elle des colloques où les résultats des contrats seront exposés par domaine, conjointement avec des perspectives ouvertes par les sociétés scientifiques, aussi bien en recherche que pour l'innovation. Nous souhaitons ouvrir le débat scientifique au-delà des purs colloques de restitution, dont l'audience est très limitée et ne concerne la plupart du temps que les chercheurs ayant travaillé sur un projet financé.

M.L. : Je pense que la SFP pourra être intéressée par cette proposition, surtout en ce qui concerne les programmes Blanc ou JCJC. La F2S, de son côté, se déclare prête à étudier la question avec les sociétés d'ingénieurs pour certains programmes thématiques. ■

Jacqueline LECOURTIER est docteur d'État en sciences physiques. Elle a débuté sa carrière au CNRS en 1974 au Laboratoire de Chimie Macromoléculaire de l'ESPCI à Paris. Entrée en 1981 comme Ingénieur de recherche au sein de la division Gisements de l'Institut Français du Pétrole (IFP), elle y a ensuite occupé diverses fonctions de chef de projets puis de direction, avant d'en devenir le directeur scientifique en 2001. Depuis mai 2006, elle est Directeur général de l'ANR.